

A photograph showing three young girls in a school setting, focused on washing their hands at a public water tap. The girl on the left is wearing a red floral patterned shirt, the middle girl is wearing a light green patterned shirt, and the girl on the right is wearing a red shirt with white polka dots. They are all looking down at their hands as they wash them. The background is slightly blurred, showing other people and a wooden wall.

**Questions et indicateurs  
de base destinés au suivi de  
l'approvisionnement en eau,  
de l'assainissement et de l'hygiène  
(EAH) dans les écoles dans  
le cadre des objectifs de  
développement durable**



Organisation  
mondiale de la Santé

WHO  
UNICEF



JMP

unicef 

## **Catalogage à la source : Bibliothèque de l'OMS**

### **Questions et indicateurs de base destinés au suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (EAH) dans les écoles dans le cadre des objectifs de développement durable**

1. Approvisionnement en eau. 2. Assainissement. 3. Collecte de données (standards).  
4. Directives. I. Organisation mondiale de la Santé. II. UNICEF.

ISBN TBC (version Juin 2018)

#### **© UNICEF et Organisation mondiale de la Santé, 2016**

Tous droits réservés. Les publications de l'Organisation mondiale de la Santé sont disponibles auprès des Éditions de l'OMS, Organisation mondiale de la Santé, 20 avenue Appia, 1211 Genève 27 (Suisse) (téléphone : +41 22 791 3264 ; fax : +41 22 791 4857 ; courriel : bookorders@who.int).

L'Organisation mondiale de la Santé et l'UNICEF accueilleront favorablement les demandes d'autorisation de reproduire ou de traduire leurs publications, que ce soit pour la vente ou une distribution non commerciale. Les demandes de renseignements et d'autorisations doivent être adressées à l'Office des publications de l'OMS, par le biais de son site Internet ([http://www.who.int/about/licensing/copyright\\_form/en/index.html](http://www.who.int/about/licensing/copyright_form/en/index.html)), ou à l'UNICEF, Division de la communication, 3 United Nations Plaza, New York, NY 10017, États-Unis (fax : +1 212 3037985 ; courriel : nyhqdoc.permit@unicef.org).

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation mondiale de la Santé ou de l'UNICEF aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes en pointillé sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes et de produits commerciaux ne signifie pas que ces firmes et produits commerciaux soient agréés ou recommandés par l'Organisation mondiale de la Santé ou l'UNICEF de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la Santé et l'UNICEF ne garantissent pas l'exhaustivité et l'exactitude des informations contenues dans la présente publication et déclinent toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient découler de leur exploitation.

Crédits photo : couverture, © UNICEF/NYHQ1999-0812/LeMoyné  
Conception : Nona Reuter

# Table des matières

Remerciements	iv
Préface	v
1. CONTEXTE	1
1.1 Les services EAH au sein des écoles dans le cadre des ODD	1
1.2 Pourquoi avoir recours à des questions harmonisées dans les enquêtes menées auprès des établissements scolaires ?	1
1.3 Portée du suivi des ODD	2
2. INDICATEURS MONDIAUX RELATIFS À L'EAH DANS LES ÉCOLES	3
2.1 Définitions des indicateurs des ODD relatifs à l'EAH dans les écoles	3
2.2 Des échelles de services pour évaluer les progrès réalisés et l'atteinte d'objectifs plus ambitieux	4
3. QUESTIONS DE BASE SUR L'EAH DESTINÉES AUX ENQUÊTES MENÉES AUPRÈS DES ÉCOLES	5
3.1 Questions de base sur l'eau de boisson	5
3.2 Questions de base sur l'assainissement	6
3.3 Questions de base sur l'hygiène	8
4. ANALYSE ET COMMUNICATION DES DONNÉES	9
5. SOURCES DES DONNÉES	11
5.1 Intégration des questions de base dans les systèmes d'information sur la gestion de l'éducation nationaux	12
Annexe A: QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES SUR L'EAH DESTINÉES AUX ENQUÊTES MENÉES AUPRÈS DES ÉCOLES	13
A.1 Questions complémentaires sur l'eau de boisson	13
A.2 Questions complémentaires sur l'assainissement	15
A.3 Questions complémentaires sur l'hygiène	18

# Remerciements

Le Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (JMP) tient à saluer la précieuse contribution du Groupe d'experts EAH dans les écoles et de l'Équipe spéciale mondiale chargée du suivi EAH au sein des établissements scolaires dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, qui ont élaboré les questions de base et complémentaires harmonisées, destinées au suivi EAH au sein desdits établissements. De nombreux membres ont accordé beaucoup de temps et de réflexion à ce processus d'élaboration. Ces efforts sont grandement appréciés. L'équipe du JMP exprime sa reconnaissance aux contributeurs suivants : Yodit Sheido (UNICEF), Pavani Ram (Université de Buffalo), Alison Kennedy (Institut de statistique de l'UNESCO), Oliver Schmoll (OMS), Mohini Venkatesh (Save the Children), Bethany Caruso (Université Emory), Therese Mahon (WaterAid), Abram Abanil (GIZ Fit for School), Habib Benzian (Fit For School International/ Université de New York), Nicole Stauf (Fit For School International), Christophe Rockmore (SDI Banque mondiale), Brooke Yamakoshi (UNICEF), Chander Badloe (UNICEF), Ryan Cronk (Université de Caroline du Nord), Elisabet Gadman (UNICEF), Jeremie Toubkiss (UNICEF), Fabrice Fotso (UNICEF), Scott Pontifex (Secrétariat général de la Communauté

du Pacifique), Marielle Snel (IRC), Marni Sommer (Université Columbia), Muhammad Shoaib (UNICEF), Turgay Unalan (MICS UNICEF), Carmelita Francois (UNICEF), Faustin Ekah (UNICEF), Nasratullah Rasa (UNICEF), Korydon Smith (Université de Buffalo), Jane Wilbur (WaterAid), Henk van Norden (UNICEF), et Diana Betancourt (consultante).

Nous remercions Wendy Rich-Orloff (UNICEF) pour ses conseils concernant les difficultés et les définitions relatives aux établissements d'enseignement préscolaire et aux centres de développement de la petite enfance (DPE). Nos remerciements s'adressent également aux personnes qui ont participé aux études exploratoires régionales visant à examiner les questions posées dans le cadre des systèmes nationaux de suivi existants et à évaluer les capacités de ces derniers, notamment en Asie orientale et dans le Pacifique : Chander Badloe, Reza Hendrawan, Aidan Cronin, Siti Sofiah, Satriyo Wibowo, Chanthea Chaing, Santepheap Heng, Huot Chea, Sokhon Nuom, Sam Treglown, Pong Pitin, Yung Kunthearith, Kencho Namgyal ; en Amérique latine et dans les Caraïbes : Alban Nouvellon, Ruth Custode, Luisa Brumana, Diego Fernando Lopez, Xiomara Torres, Herman Torres, Luz Angela Melo, Alejandro Lujan, Teresa Calderon, Irma Peredo, Carlos Rojas, et Ian David Jones.

# Préface

La prise en compte de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les écoles dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD) nécessite l'établissement d'estimations nationales, régionales et mondiales de la couverture de ces services en milieu scolaire afin de suivre les progrès réalisés au fil du temps. Si de nombreux pays disposent d'estimations nationales relatives à la couverture de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dans les écoles, les indicateurs utilisés sont souvent différents d'un pays à l'autre, ce qui limite la comparabilité entre les pays et l'agrégation de ces données au niveau régional ou mondial<sup>1</sup>. En outre, il est fréquent que les estimations actuelles ne tiennent pas compte de l'hygiène ou des caractéristiques de services déterminées suivant les critères normatifs des droits de l'homme en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement<sup>2</sup>.

Le présent document recommande une série de questions de base afin d'assurer un suivi EAH harmonisé au sein des écoles dans le cadre des ODD. Ces questions établissent une correspondance entre les définitions des services « élémentaires » utilisées pour les indicateurs harmonisés et les échelles de services permettant de suivre les progrès réalisés. Elles sont destinées à être utilisées dans les enquêtes nationales ou infranationales menées auprès des établissements, et dans les questionnaires de recensement. Si les enquêtes nationales et infranationales reprennent les questions et les catégories de réponses fournies dans le présent guide, cela contribuera à améliorer la comparabilité des enquêtes au fil du temps et entre les pays, mais également à harmoniser les données avec les définitions des ODD relatives à l'EAH dans les écoles.

Les questions proposées dans le présent guide ont été validées par l'Équipe spéciale mondiale chargée du suivi EAH au sein des écoles dans le cadre des ODD, réunie à l'initiative du Programme commun de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (JMP)<sup>3</sup>. Elles se fondent sur les normes mondiales actuelles<sup>4</sup>, les normes nationales existantes, les questions utilisées dans les recensements nationaux et les enquêtes

internationales, les recommandations mondiales concernant le suivi EAH dans les écoles<sup>5</sup> et les critères normatifs des droits de l'homme : *disponibilité, acceptabilité, accessibilité et qualité*.<sup>2</sup>

Les estimations nationales seront vraisemblablement obtenues à partir des systèmes nationaux de suivi à l'aide de questionnaires d'auto-évaluation (p. ex., systèmes d'information sur la gestion de l'éducation, ou SIGE), mais également d'enquêtes menées auprès des établissements (collecte de données par le biais d'entretiens et d'observations d'enquêteurs qualifiés). Les questions de base ont donc vocation à 1) pouvoir s'appliquer à différents types de mécanismes de collecte de données, 2) être utilisables dans tous les pays et tous les environnements, et 3) établir les critères minimaux permettant de répondre aux ODD liés à l'EAH dans les écoles. Pour les pays dans lesquels les critères minimaux ne sont pas suffisamment ambitieux et où les systèmes de suivi permettent l'intégration de questions supplémentaires, les questions de base pourront s'accompagner de questions issues de la série de questions complémentaires proposée dans l'annexe A.

Le présent document :

- propose une définition des indicateurs de base relatifs aux services EAH « élémentaires » dans les écoles en les associant aux échelles de services élaborées par le JMP ;
- explique pourquoi il est important d'adopter un ensemble harmonisé de questions de base afin d'assurer le suivi EAH dans les écoles ;
- énonce les questions de base qui permettront de collecter des données harmonisées afin d'assurer le suivi EAH au sein des écoles dans le cadre des ODD ;
- dispense des conseils en matière d'analyse de données et de composition de tableaux afin de calculer la couverture des services EAH « élémentaires » dans les écoles ; et
- propose un exemple d'intégration des questions de base dans les questionnaires nationaux (p. ex. SIGE).

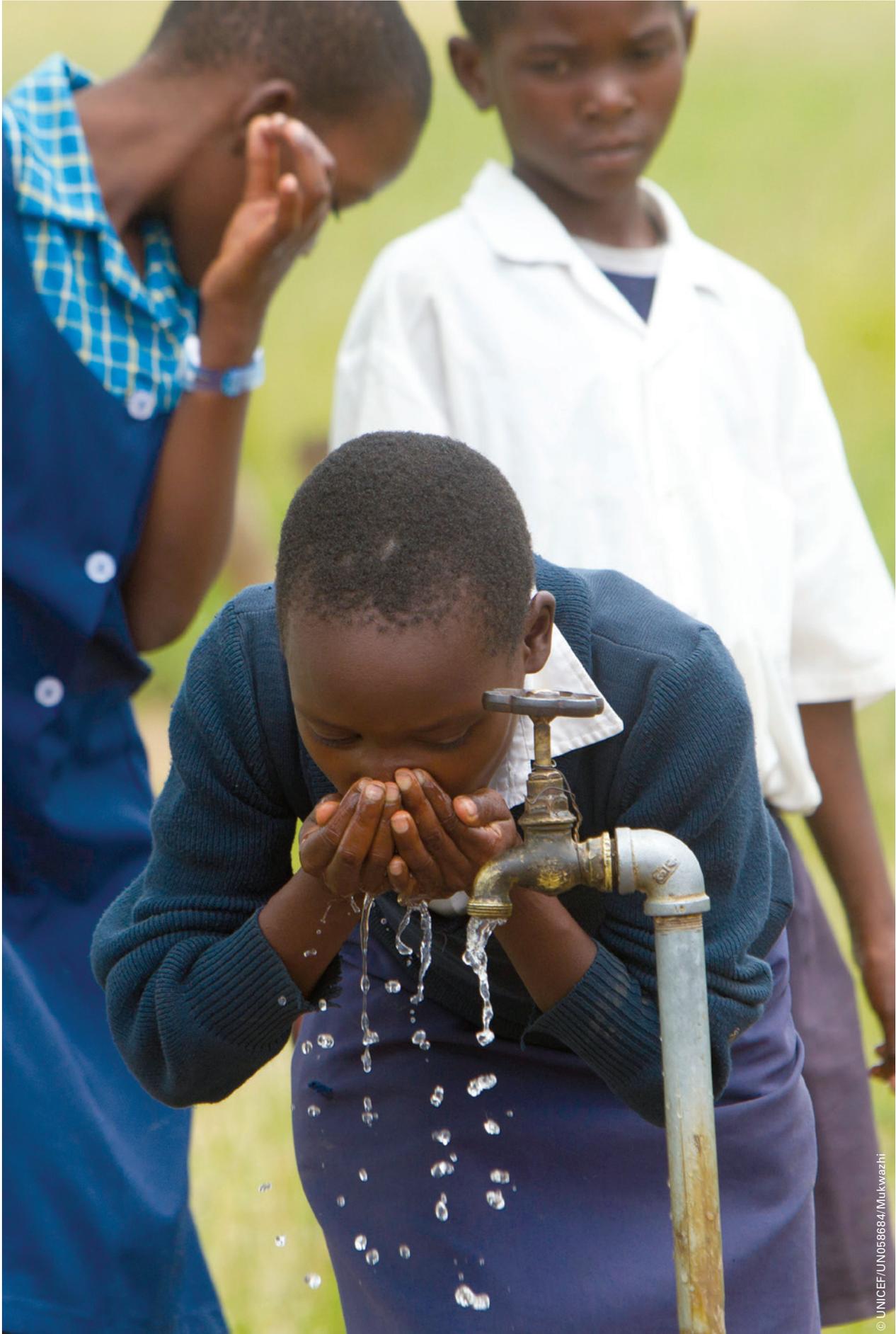
1 UNICEF, 2015, *Advancing WASH in schools monitoring* (document de travail).

2 ONU, 2014, *Manuel pratique pour la réalisation des droits humains à l'eau et à l'assainissement*, fascicules 1 et 5 ; l'accessibilité économique n'est pas explicitement contrôlée à l'aide des indicateurs proposés en raison de la diversité des contextes et de la complexité de sa mesure en milieu scolaire.

3 L'équipe spéciale, constituée dans le cadre d'une adhésion ouverte, se composait de plus de 40 experts EAH pour les écoles. Elle s'est réunie toutes les deux semaines sur une période de trois mois. Un accord a été finalisé lors d'une réunion du Groupe d'experts organisée par le JMP les 20 et 21 juin 2016, et consigné dans le compte rendu de la réunion: <https://washdata.org/report/june-2016-wins-expert-group-meeting-report>

4 OMS, 2010, *Normes relatives à l'eau, l'assainissement et l'hygiène en milieu scolaire dans les environnements pauvres en ressources*.

5 UNICEF, 2011, *Outils de suivi des programmes d'eau, assainissement et hygiène (EAH) dans les écoles*.



# 1 CONTEXTE

## 1.1 Les services EAH au sein des écoles dans le cadre des ODD

L'approvisionnement en eau de boisson, l'assainissement et l'hygiène (EAH) en dehors du foyer, et particulièrement en milieu scolaire, présentent une importance cruciale pour la santé et l'éducation des enfants. Les enfants passent une bonne partie de leur journée à l'école, où les services EAH peuvent améliorer les perspectives scolaires et diminuer le risque de transmission de maladies entre les élèves<sup>6</sup>. Compte tenu de l'importance de ces services dans un tel environnement, l'EAH figure implicitement et explicitement dans les objectifs de développement durable pour l'après-2015.

Les termes « universel » et « de tous » employés respectivement pour les cibles 6.1 et 6.2 soulignent implicitement la nécessité d'élargir le suivi EAH à d'autres environnements que le foyer, et notamment aux établissements scolaires, maintenant que nous sommes passés de l'ère des objectifs du Millénaire pour le développement à celle des objectifs de développement durable (tableau 1). La cible 6.2 appelle également à accorder une attention particulière aux besoins des filles et des personnes en situation vulnérable. La cible 4.a concerne explicitement l'EAH dans les écoles, puisque l'indicateur correspondant mentionne la « proportion d'établissements scolaires ayant accès à : [...] e) une alimentation de base en eau de boisson; f) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes; g) des équipements de base pour le lavage des mains » (tableau 1). *Le présent document a pour objectif de proposer des questions de base et des indicateurs harmonisés visant à collecter des données concernant les services « élémentaires » en matière d'approvisionnement en eau de boisson, d'assainissement et de lavage des mains dans les écoles afin d'établir des estimations nationales de couverture comparables et de suivre la réalisation des ODD.*

Tableau 1. Cibles et indicateurs des ODD relatifs à l'EAH dans les écoles

Objectifs	Cibles	Indicateurs
6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable	6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès <u>universel</u> et équitable à l'eau de boisson, à un coût abordable	Voir 4.a.1 pour les indicateurs relatifs à l'EAH dans les écoles
	2 : D'ici à 2030, assurer l'accès <u>de tous</u> , dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux <u>besoins des femmes et des filles</u> et <u>des personnes en situation vulnérable</u>	Voir 4.a.1 pour les indicateurs relatifs à l'EAH dans les écoles
4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	4.a : Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace	4.a.1 : Proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité ; b) l'Internet à des fins pédagogiques ; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques ; <b>d) des infrastructures et du matériel adaptés aux élèves handicapés ; e) une alimentation de base en eau de boisson; f) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes; g) des équipements de base pour le lavage des mains</b> (conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'EAH) <sup>7</sup>

## 1.2 Pourquoi avoir recours à des questions harmonisées dans les enquêtes menées auprès des établissements scolaires ?

Dans de nombreux pays, les enquêtes et les questionnaires des SIGE nationaux sont utilisés pour évaluer les services EAH au sein des écoles. Toutefois, les indicateurs spécifiques utilisés pour déterminer la couverture de ces services sont souvent soit imprécis, soit très différents d'une source de données à une autre, ce qui limite le potentiel de comparaison entre les pays et l'agrégation précise de ces données au niveau régional et mondial. Ainsi, les estimations de la couverture de l'approvisionnement en eau au Kiribati (3 %) se fondent sur une quantité minimale d'eau par élève provenant d'un point d'eau amélioré, tandis qu'en Namibie (81 %), ces estimations comptabilisent toutes les écoles dans lesquelles il existe un point d'eau, quel qu'il soit<sup>1</sup>. Le JMP a rencontré des difficultés similaires concernant le suivi au niveau des ménages au début de l'ère des objectifs du Millénaire pour le développement, et les a résolues en proposant des questions de base harmonisées à utiliser dans les enquêtes auprès des ménages<sup>8</sup>.

6 Jasper, C., Le, T. et Bartram, J., 2012, Water and Sanitation in Schools: A Systematic Review of the Health and Educational Outcomes, Int. J. Environ Res. Public Health, no 9, p. 2772-2787 ; UNICEF, 2012, *Raising even more clean hands*.

7 Cet indicateur fait référence aux définitions énoncées dans le présent document.

8 OMS et UNICEF, 2006, Core questions on drinking water and sanitation for household surveys.

Le JMP utilise des données issues de multiples sources afin de fournir les estimations nationales, régionales et mondiales les plus précises. Les principales sources de données actuellement utilisées en lien avec l'EAH dans les écoles sont les suivantes : recensements SIGE nationaux, enquête relative aux indicateurs de prestation de services (SDI) de la Banque mondiale, étude explicative et comparative régionale (p. ex. SERCE) du Laboratoire latino-américain pour l'évaluation de la qualité de l'éducation (LLECE) et enquête sur l'éducation de l'Institut de statistique de l'UNESCO, qui recueille des données relatives aux services EAH dans les écoles auprès des gouvernements nationaux (données SIGE en règle générale).

Toutefois, les questions et propositions de réponses utilisées dans ces enquêtes et questionnaires étant différentes, il est fréquent que les données issues de chaque source ne soient pas comparables entre elles, ni harmonisées avec les indicateurs des ODD relatifs à l'EAH dans les écoles. Il est par conséquent difficile d'établir des tendances nationales dans le temps et des estimations comparables entre les pays. Le constat de cette lacune a incité à élaborer les orientations figurant dans le présent document et de recommander des questions de base ainsi que des catégories de réponses afin d'uniformiser le suivi EAH dans les écoles.

### 1.3 Portée du suivi des ODD

Les questions et les indicateurs relatifs à l'EAH dans les écoles en lien avec le suivi des ODD à l'échelle mondiale portent essentiellement sur les « réalisations » (en d'autres termes, il s'agit de déterminer si des services sont en place pour permettre et encourager les comportements appropriés dans ce domaine ; voir figure 1). Les « ressources engagées » (p. ex., budget de maintenance) et les « effets » (p. ex., pratiques des élèves en matière de lavage des mains) sont importants pour l'évaluation et le suivi des programmes, mais ne sont généralement pas étudiés dans le cadre du suivi national et mondial. Pour en savoir plus sur le suivi des ressources engagées et des effets, consulter les modules 2 et 3 des Outils de suivi EAH pour les écoles<sup>5</sup>.

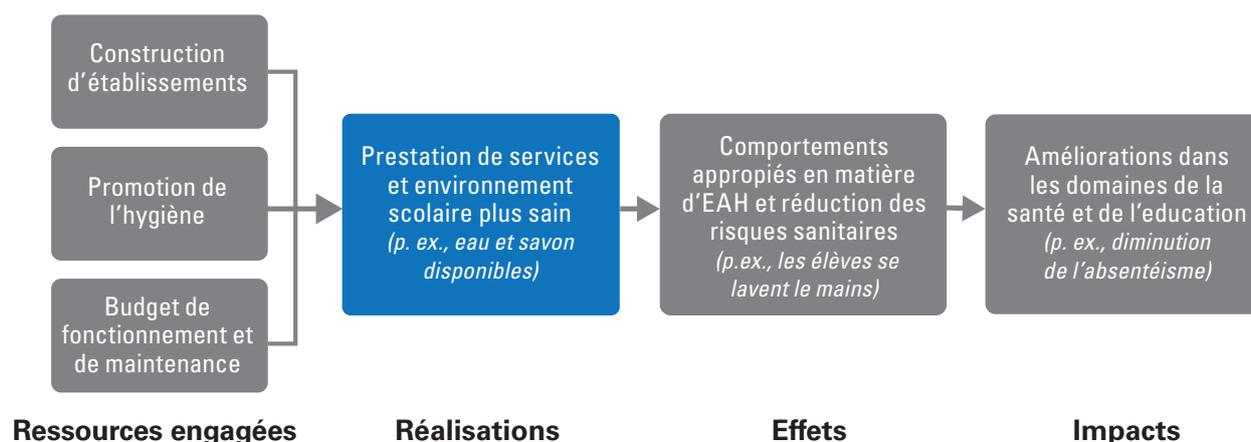


Figure 2. Exemple d'une chaîne de résultats simple concernant l'EAH dans les écoles ; le suivi mondial se focalisera sur les « réalisations »

## 2

# INDICATEURS MONDIAUX RELATIFS À L'EAH DANS LES ÉCOLES

### 2.1 Définitions des indicateurs des ODD relatifs à l'EAH dans les écoles

Les indicateurs de base définissent des installations « élémentaires » en matière d'approvisionnement en eau de boisson, d'assainissement et de lavage des mains. Le suivi mondial intégrera si possible les données concernant les établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire. Les centres de DPE<sup>9</sup> ne seront pas pris en compte dans le suivi mondial à ce stade, en raison des difficultés de collecte de données dues au fait que bon nombre de ces centres ne sont pas enregistrés. Le suivi EAH dans les centres de DPE pourra toutefois être assuré dans le cadre d'efforts nationaux, et ces centres seront inclus dans les futures initiatives de suivi à l'échelle mondiale.

#### 1. Proportion d'établissements scolaires disposant de services élémentaires d'approvisionnement en eau de boisson

*Définition : Proportion d'établissements d'enseignement (préscolaire, primaire et secondaire) dans lesquels de l'eau de boisson provenant d'un point d'eau amélioré est disponible sur place*

Attribut	Définition
amélioré	Le principal point d'eau est de type « amélioré ». Un point d'eau « amélioré » est une structure qui, de par sa construction, protège suffisamment la source des contaminations extérieures, en particulier des matières fécales (définition du JMP <sup>10</sup> ). Les points d'eau considérés comme « améliorés » dans un établissement scolaire sont notamment les suivants : eau courante, puits protégé/source protégée (notamment forage/puits tubulaire, puits creusé protégé et source protégée), captage des eaux pluviales et eau en bouteille ou distribuée. Parmi les points d'eau considérés comme « non améliorés » figurent les suivants : puits non protégé/source non protégée et eaux de surface (p. ex. lac, rivière, ruisseau, mare, canal, fossé d'irrigation) ou toute autre source dont l'eau n'est pas protégée de l'environnement extérieur.
disponible	De l'eau potable provenant du principal point d'eau amélioré est disponible à l'école le jour de l'enquête ou du questionnaire.

#### 2. Proportion d'établissements scolaires disposant de services élémentaires d'assainissement

*Définition : Proportion d'établissements d'enseignement (préscolaire, primaire et secondaire) disposant d'installations sanitaires améliorées, non mixtes et utilisables*

Attribut	Définition
amélioré	Les installations sanitaires sont de type « amélioré ». Une installation sanitaire « améliorée » garantit une évacuation hygiénique des excréments humains en empêchant tout contact avec eux (définition du JMP <sup>10</sup> ). Les installations sanitaires considérées comme « améliorées » dans un établissement scolaire sont notamment les suivantes : toilettes à chasse d'eau manuelle ou mécanique, latrines à fosse avec dalle et toilettes à compostage. Parmi les installations sanitaires considérées comme « non améliorées » figurent les suivantes : latrines à fosse sans dalle, latrines suspendues et latrines à seau, ou toute autre installation ne garantissant pas une évacuation hygiénique des excréments humains et n'empêchant pas tout contact avec eux.
non mixte	Il existe des installations sanitaires séparées pour les filles et les garçons dans l'établissement scolaire. Remarque : ce critère n'est pas nécessairement applicable aux établissements d'enseignement préscolaire.
utilisable	Les toilettes/latrines sont à la disposition des élèves (les portes ne sont pas fermées à clé, ou une clé est disponible à tout moment), fonctionnelles (les toilettes ne sont pas cassées, ni bouchées, et disposent d'une alimentation en eau pour les toilettes à chasse d'eau manuelle ou mécanique) et privées (il existe des portes pouvant être fermées et verrouillées de l'intérieur et la structure ne présente pas de grandes ouvertures) le jour de l'enquête ou du questionnaire. Remarque : la possibilité de verrouiller les portes n'est pas nécessairement applicable aux établissements d'enseignement préscolaire.

#### 3. 2. Proportion d'établissements scolaires disposant d'un service élémentaire d'hygiène

*Définition : Proportion d'établissements d'enseignement (préscolaire, primaire et secondaire) équipés d'installations de lavage des mains disposant d'eau et de savon*

Attribut	Définition
installations de lavage des mains	Une installation de lavage des mains désigne tout dispositif ou toute infrastructure permettant aux élèves de se laver les mains efficacement à l'aide d'eau courante. Il peut s'agir d'un lavabo avec robinet, d'un réservoir d'eau muni d'une valve, d'un seau muni d'une valve, d'un « tippy tap » (conteneur en plastique incliné) ou d'un autre système similaire. Remarque : un seau collectif utilisé pour se tremper les mains n'est pas considéré comme une installation de lavage des mains efficace.
eau et savon	Les installations de lavage des mains disposent à la fois d'eau et de savon pour les filles et les garçons le jour de l'enquête ou du questionnaire. De l'eau savonneuse (solution préparée contenant du détergent en suspension dans de l'eau) peut être considérée comme une alternative au savon mais pas à l'eau, car le rinçage nécessite de l'eau non savonneuse. Remarque : de la cendre ou de la boue peuvent être mises à disposition pour le lavage des mains mais ne constituent pas une alternative acceptable dans le cadre du suivi mondial.

<sup>9</sup> Les établissements d'enseignement préscolaire se rapportent généralement à l'année précédant l'entrée officielle en première année, tandis que les centres de DPE comprennent les crèches et garderies : il s'agit en règle générale de programmes communautaires indépendants qui proposent des enseignements en salle de classe destinés aux enfants âgés de 3 à 5 ans.

<sup>10</sup> Voir [washdata.org](http://washdata.org) pour de plus amples informations ainsi que les définitions et classifications actuelles.

## 2.2 Des échelles de services pour évaluer les progrès réalisés et l'atteinte d'objectifs plus ambitieux

Des échelles de services multi-niveaux destinées au suivi EAH dans les écoles (figure 2), similaires à celles élaborées par le JMP pour le suivi au niveau des ménages, permettent de surveiller et de comparer les progrès réalisés en matière de réduction des inégalités dans des pays à différents stades de développement. Il existe des échelles distinctes pour l'eau de boisson, l'assainissement et l'hygiène<sup>11</sup>. Dans chaque catégorie, l'échelle de services élémentaires compte trois niveaux : absence de service, service limité et service élémentaire, étant admis que le seuil du service « élémentaire » correspond à l'indicateur relatif à la cible 4.a des ODD.

Pour les pays dans lesquels les services « élémentaires » ne constituent pas un objectif suffisamment ambitieux et qui disposent des ressources nécessaires pour assurer un suivi plus approfondi, un niveau supplémentaire (service « avancé ») est proposé. Les critères correspondant au niveau « avancé » sont provisoirement définis dans la figure 2 ; les pays sont encouragés à adapter, définir et quantifier ces critères si nécessaire en fonction des attentes et priorités nationales, mais aussi des ressources disponibles. Les pays sont également encouragés à réviser et adapter leurs normes et cibles EAH nationales dans les écoles en tenant compte de ces échelles de services ainsi que des questions de base et complémentaires proposées ici<sup>12</sup>.

Actuellement, on ne dispose que rarement des données nécessaires pour le suivi des indicateurs de base des services « élémentaires » dans de nombreuses régions du monde. Dans le cadre du suivi mondial, la première priorité consiste donc à collecter des informations sur les trois premiers niveaux de l'échelle (jusqu'au niveau des services « élémentaires ») à l'aide de la série de questions de base recommandée dans le présent document. Les informations supplémentaires nécessaires à l'évaluation des services « avancés », en revanche, font l'objet de notre série de questions *complémentaires*, l'objectif étant de favoriser un renforcement des initiatives de suivi nationales et infranationales, et éventuellement du futur suivi mondial.

EAU DE BOISSON	ASSAINISSEMENT	HYGIÈNE
<b>Service avancé</b> : critères supplémentaires pouvant concerner la qualité, la quantité, la continuité et l'accessibilité à tous les utilisateurs	<b>Service avancé</b> : critères supplémentaires pouvant concerner les ratios d'élèves par système de toilettes, les installations consacrées à l'hygiène menstruelle, la propreté, l'accessibilité à tous les utilisateurs et les dispositifs de gestion des excréments	<b>Service avancé</b> : critères supplémentaires pouvant concerner la sensibilisation à l'hygiène, le lavage des mains en groupe, les produits d'hygiène menstruelle et l'accessibilité à tous les utilisateurs
<b>Service élémentaire</b> : eau de boisson provenant d'un point d'eau amélioré, et disponible dans l'établissement scolaire au moment de l'enquête	<b>Service élémentaire</b> : installations d'assainissement améliorées non mixtes et utilisables (disponibles, fonctionnelles et privées) dans l'établissement scolaire au moment de l'enquête	<b>Service élémentaire</b> : installations de lavage des mains disposant d'eau et de savon dans l'établissement scolaire au moment de l'enquête
<b>Service limité</b> : eau de boisson provenant d'un point d'eau amélioré mais non disponible dans l'établissement scolaire au moment de l'enquête	<b>Service limité</b> : installations d'assainissement améliorées mixtes ou non utilisables dans l'établissement scolaire au moment de l'enquête	<b>Service limité</b> : installations de lavage des mains disposant d'eau mais pas de savon dans l'établissement scolaire au moment de l'enquête
<b>Absence de service</b> : eau de boisson provenant d'un point d'eau non amélioré ou absence de point d'eau dans l'établissement scolaire	<b>Absence de service</b> : installations d'assainissement non améliorées ou absence d'installations d'assainissement dans l'établissement scolaire	<b>Absence de service</b> : absence d'installations de lavage des mains ou eau indisponible dans l'établissement scolaire
<b>Remarque</b> : les points d'eau améliorés comprennent l'eau courante, les forages ou les puits tubulaires, les puits creusés protégés, les sources protégées et l'eau en bouteille ou distribuée. Les points d'eau non améliorés comprennent les puits non protégés, les sources non protégées et les eaux de surface.	<b>Remarque</b> : les installations d'assainissement améliorées comprennent les toilettes à chasse d'eau manuelle ou mécanique, les latrines à fosse améliorée ventilée, les toilettes à compostage et les latrines à fosse avec dalle ou plateforme. Les installations non améliorées comprennent les latrines à fosse sans dalle ou plateforme, les latrines suspendues et les latrines à seau.	<b>Remarque</b> : les installations de lavage des mains peuvent être fixes ou mobiles et comprennent les lavabos avec robinet d'eau, les seaux munis d'une valve, les « tippy taps » et les carafes ou bassines destinées au lavage des mains. Le savon comprend le savon solide, le savon liquide, le détergent en poudre et l'eau savonneuse mais ne comprend pas la cendre, la terre, le sable ou autres agents de lavage des mains.

Figure 2. Nouvelles échelles de services élaborées par le JMP pour le suivi EAH au sein des écoles dans le cadre des ODD

11 L'échelle de services associée aux installations de lavage des mains a été intitulée « hygiène » afin d'inclure davantage de critères s'agissant du niveau de service « avancé » (sensibilisation à l'hygiène menstruelle et produits d'hygiène menstruelle, notamment).

12 Pour en savoir plus sur la logique guidant ces échelles, consulter le compte rendu de la réunion du Groupe d'experts chargé du suivi EAH au sein des écoles dans le cadre des ODD: <https://washdata.org/report/june-2016-wins-expert-group-meeting-report>

### 3

# QUESTIONS DE BASE SUR L'EAH DESTINÉES AUX ENQUÊTES MENÉES AUPRÈS DES ÉCOLES

Les questions de base ci-dessous constituent le minimum nécessaire pour rendre compte des indicateurs des ODD présentés dans le chapitre 2. Dans certains cas, une question alternative est fournie afin d'apporter une certaine flexibilité en fonction du type d'enquête et des capacités disponibles. Les questions de base se répartissent en trois sections : les questions portant sur 1) l'eau de boisson, 2) l'assainissement et 3) l'hygiène. Afin de rendre compte des ODD relatifs à l'EAH dans les écoles, l'ensemble des questions présentées dans chaque section doit figurer dans l'enquête ou le questionnaire. S'il n'est pas possible d'inclure les sept questions de base, il est recommandé d'intégrer l'ensemble des questions portant soit sur l'eau de boisson, soit sur l'assainissement, soit sur l'hygiène (ou sur deux de ces trois domaines) plutôt qu'une seule question sur chaque domaine, faute de quoi on ne pourrait rendre compte d'aucun des indicateurs des ODD relatifs à l'EAH dans les écoles. Des remarques détaillées sont fournies pour chaque question : celles-ci sont destinées aux concepteurs des enquêtes ou des questionnaires, et il peut être souhaitable de rédiger des remarques plus concises en vue des enquêtes proprement dites (voir le chapitre 5.1 pour consulter des exemples de questionnaires SIGE potentiels).

## 3.1 Questions de base sur l'eau de boisson

La question E1 vise à identifier le type du principal point d'eau de boisson de l'école. Cet indicateur indirect permet de déterminer si l'eau de boisson disponible à l'école est salubre, et donc d'établir une estimation à un coût bien moindre qu'en réalisant des tests de qualité de l'eau. Les catégories recommandées se fondent sur les définitions des points d'eau « améliorés » et « non améliorés » employées par le JMP. Compte tenu de l'importance accordée par les ODD à la prestation de services plutôt qu'aux seules infrastructures, la question E2 porte sur la disponibilité de l'eau le jour de l'enquête ou du questionnaire. Le jour de la collecte de données sert d'indicateur indirect de la disponibilité de l'eau lors d'une journée type (lorsque l'on établit une moyenne pour toutes les écoles) ; on limite ainsi les réponses biaisées car la question fait référence à un moment bien précis. Ces deux questions suffisent à calculer la couverture d'approvisionnement en eau « élémentaire » dans les écoles. Comme alternative à ces deux questions, la question E1/2 est proposée pour les enquêtes ou questionnaires pouvant intégrer des questions matricielles lorsque les écoles sont susceptibles d'utiliser plusieurs points d'eau ou lorsqu'il est intéressant de se pencher sur la disponibilité de l'eau, qu'elle soit destinée à être bue ou à un autre usage.

**W1. Quel est le principal point d'eau de boisson fourni par l'établissement scolaire ? (cocher uniquement la case correspondant au point d'eau le plus fréquemment utilisé)**

Eau courante	
Puits protégé/source protégée	
Eaux de pluie	
Puits non protégé/source non protégée	
Eau en bouteille	
Chariot ou camion-citerne	
Eau de surface (lac, rivière, ruisseau)	
Absence de point d'eau	

### Remarque

S'il existe plusieurs points d'eau, il convient de sélectionner celui qui est le plus fréquemment utilisé. Si les enfants doivent apporter de l'eau de chez eux parce que l'eau n'est pas fournie par l'établissement scolaire, il convient de cocher « absence de point d'eau ».

**Les propositions de réponse devront être modifiées de façon à tenir compte du contexte local et de la terminologie employée sur place afin d'être clairement comprises par les personnes interrogées et de pouvoir être classées par catégorie (point d'eau amélioré, non amélioré ou absence de point d'eau).** L'ajout de photos peut être utile, dans la mesure du possible<sup>13</sup>. Un point d'eau « amélioré » est une structure qui, de par sa construction, protège suffisamment la source des contaminations extérieures, en particulier des matières fécales (définition du JMP<sup>10</sup>). Les points d'eau considérés comme « améliorés » dans un établissement scolaire sont notamment les suivants : eau courante, puits protégé/source protégée (notamment forage/puits tubulaire, puits creusé protégé et source protégée), captage des eaux pluviales et eau en bouteille ou distribuée. Les points d'eau considérés comme « non améliorés » comprennent les puits non protégés/sources non protégées et les eaux de surface (p. ex. lac, rivière, ruisseau, mare).

Si l'on souhaite déterminer si les enfants apportent ou non de l'eau de boisson de chez eux (étape intermédiaire de la fourniture d'eau dans les établissements scolaires), on pourra ajouter une proposition supplémentaire intitulée « les enfants apportent de l'eau de boisson de chez eux ». Dans le cadre du suivi mondial, cette réponse sera classée dans la catégorie « absence de point d'eau ».

<sup>13</sup> Pour les photos ou illustrations localisées, on pourra s'inspirer de l'exemple suivant : Shaw, R., 2005, *Preparation of pictorial illustrations on access to water supply and sanitation facilities for use in national household surveys*, Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement.

**W2. L'eau de boisson provenant du point principal est-elle actuellement disponible dans l'établissement scolaire ?**

Oui	
Non	

**Remarque**

Pour être considérée comme disponible, l'eau doit déjà être disponible dans l'établissement scolaire au moment de l'enquête ou du questionnaire, qu'il s'agisse d'eau provenant directement du point d'eau principal ou stockée après avoir été puisée au point d'eau principal.

**W1 et W2 (question alternative). Quel est le point d'eau utilisé dans l'établissement scolaire ?**

Point d'eau	Actuellement disponible	Principal point d'eau de boisson (une seule réponse)
<input type="checkbox"/> Eau courante	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Puits protégé/source protégée	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Puits non protégé/source non protégée	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Eaux de pluie	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Eau en bouteille	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Chariot ou camion-citerne	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Lac/rivière/ruisseau	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Absence de point d'eau	s.o.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

**Remarque**

Cette question peut remplacer les questions E1 et E2 dans les enquêtes permettant une analyse plus approfondie et lorsque des points d'eau nombreux (ou d'appoint) sont présents.

Voir les remarques relatives aux questions E1 et E2.

### 3.2 Questions de base sur l'assainissement

Certaines techniques d'assainissement sont plus susceptibles que d'autres de garantir une évacuation hygiénique des excréments humains en empêchant tout contact avec les élèves. Ces techniques sont classées par le JMP dans la catégorie des installations sanitaires « améliorées », tandis que les autres sont qualifiées de « non améliorées », suivant les mêmes définitions et les mêmes catégories que celles utilisées dans le cadre du suivi au niveau des ménages. La question A1 identifie le type de toilettes ou de latrines le plus couramment utilisé par les élèves dans l'établissement afin de donner une idée générale de la mesure dans laquelle les installations sanitaires de l'établissement scolaire garantissent une évacuation hygiénique des excréments en empêchant tout contact avec l'utilisateur. Les catégories de réponse recommandées se fondent sur les définitions des installations sanitaires « améliorées » et « non améliorées » employées par le JMP.

L'existence de toilettes ou de latrines ne signifiant pas forcément que les enfants peuvent les utiliser ou qu'ils sont susceptibles de le faire, la question A2 vise à déterminer s'il existe dans l'établissement des toilettes ou latrines utilisables par les élèves, c'est-à-dire disponibles, fonctionnelles et privées. La question A2 porte également sur le nombre de toilettes, car le suivi des ratios d'élèves par type de toilettes intéresse l'ensemble des gouvernements nationaux. Ces chiffres ne seront pas utilisés dans le cadre du suivi mondial des ODD à court terme, mais pourraient faire l'objet d'un suivi ultérieur, et les gouvernements nationaux sont encouragés à les surveiller en fonction des normes nationales.

La question A3 s'intéresse à la non-mixité des toilettes. Une question alternative aux questions A2 et A3 est proposée pour les pays ou les enquêtes pouvant intégrer des questions matricielles et qui s'intéressent au nombre de toilettes et/ou à leur utilisabilité par sexe (c'est-à-dire, si les toilettes sont disponibles, fonctionnelles et privées).

**S1. Quel type de toilettes/latrines existe-t-il pour les élèves dans l'établissement scolaire ? (cocher uniquement la case correspondant au type le plus courant)**

Toilettes à chasse d'eau manuelle ou mécanique	
Latrines à fosse avec dalle	
Toilettes à compostage	
Latrines à fosse sans dalle	
Latrines suspendues	
Latrines à seau	
Absence de toilettes ou de latrines	

**Remarque**

Si plusieurs types de toilettes sont utilisés, il convient de sélectionner le type de toilettes/latrines le plus courant pour les élèves.

**Les propositions de réponse devront être modifiées de façon à tenir compte du contexte local et de la terminologie employée sur place afin que les réponses puissent être classées par catégorie (installations sanitaires améliorées, non améliorées ou absence d'installations sanitaires).** L'ajout de photos peut être utile, dans la mesure du possible<sup>13</sup>. Une installation sanitaire « améliorée » garantit une évacuation hygiénique des excréments humains en empêchant tout contact avec eux (définition du JMP<sup>10</sup>). Les installations sanitaires considérées comme « améliorées » dans un établissement scolaire sont notamment les suivantes : toilettes à chasse d'eau manuelle ou mécanique, latrines à fosse avec dalle et toilettes à compostage. Parmi les installations sanitaires considérées comme « non améliorées » figurent les suivantes : latrines à fosse sans dalle, latrines suspendues et latrines à seau, ou toute autre installation ne garantissant pas une évacuation hygiénique des excréments humains empêchant tout contact avec eux.

**S2. Combien de toilettes/latrines destinées aux élèves sont actuellement utilisables (disponibles, fonctionnelles et privées) ? (indiquer le nombre de cuvettes/de sièges/de cabinets)**

Indiquer un nombre	
--------------------	--

**Remarque**

Il convient de comptabiliser uniquement les toilettes/latrines utilisables au moment de l'enquête ou du questionnaire, le terme « utilisable » faisant référence à des toilettes/latrines devant être 1) à la disposition des élèves (les portes ne sont pas fermées à clé, ou une clé est disponible à tout moment), 2) fonctionnelles (les toilettes ne sont pas cassées, ni bouchées, et sont alimentées en eau dans le cas de toilettes à chasse d'eau manuelle ou mécanique) et 3) privées (il existe des portes pouvant être fermées et verrouillées de l'intérieur et la structure ne présente pas de grandes ouvertures) au moment de l'enquête ou du questionnaire. Si l'un de ces trois critères n'est pas respecté, les toilettes/latrines concernées ne devront pas être considérées comme utilisables. Cependant, la possibilité de verrouiller les portes n'est pas nécessairement applicable aux établissements d'enseignement préscolaire.

**S3. Existe-t-il des toilettes/latrines séparées pour les filles et les garçons ?**

Oui	
Non	

**Remarque**

L'existence de toilettes non mixtes signifie que l'établissement scolaire dispose de toilettes séparées pour les filles et les garçons ou qu'il s'agit d'un établissement non mixte disposant de toilettes<sup>14</sup>. Pour être considérées comme séparées, les installations sanitaires doivent protéger l'intimité des utilisateurs vis-à-vis des élèves du sexe opposé, mais cette définition devra éventuellement être affinée en fonction du contexte local. En ce qui concerne les écoles ayant des horaires différents pour les filles et les garçons (en d'autres termes, les filles ne fréquentent pas l'établissement au même moment que les garçons), selon la culture locale, la réponse pourra être « oui » dans la mesure où les toilettes sont réservées soit aux filles soit aux garçons au moment de leur utilisation. Cette question n'est pas nécessairement applicable aux établissements d'enseignement préscolaire.

**S2 et S3 (question alternative). Combien de toilettes/latrines y a-t-il dans l'établissement scolaire ? (indiquer un nombre)**

	Toilettes réservées aux filles	Toilettes réservées aux garçons	Toilettes communes
Nombre total			
Nombre de toilettes utilisables (disponibles, fonctionnelles, privées)			

**Remarque**

Cette question peut remplacer les questions A2 et A3 ci-dessus dans les enquêtes permettant une analyse plus approfondie et visant à déterminer le nombre de toilettes et à établir des ratios d'élèves par système de toilettes. La colonne « toilettes communes » est nécessaire pour déterminer si les toilettes destinées aux filles et aux garçons sont séparées, ce qui n'est pas possible si l'on utilise uniquement les colonnes « toilettes réservées aux filles » et « toilettes réservées aux garçons ».

On pourra éventuellement ajouter le nombre d'urinoirs, de toilettes réservées aux enseignants et autres catégories en fonction de l'intérêt national et des capacités disponibles. Dans les établissements scolaires où les filles et les garçons sont accueillis à des horaires différents et utilisent les mêmes installations mais pas au même moment, le nombre total de toilettes pourra être indiqué pour le nombre de toilettes réservées aux filles et pour le nombre de toilettes réservées aux garçons (c'est-à-dire le même nombre dans les deux colonnes), dans la mesure où, au moment de l'utilisation, les toilettes sont toutes réservées à chaque sexe séparément. Le nombre de toilettes pour chaque catégorie n'est pas nécessaire dans le cadre du suivi mondial, mais les gouvernements nationaux peuvent souhaiter connaître cette information.

Voir les remarques relatives aux questions A2 et A3.

<sup>14</sup> Suivant la définition de l'Institut de statistique de l'UNESCO

### 3.3 Questions de base sur l'hygiène

Jusqu'à présent, le suivi EAH dans les écoles s'est essentiellement concentré sur la couverture de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, et ce, malgré le constat que le lavage des mains au savon peut avoir un impact encore plus important sur la santé.<sup>15</sup> Cette approche a récemment évolué : les installations de lavage des mains figurent désormais dans la définition de l'indicateur EAH pour les écoles dans le cadre des ODD, et un nombre restreint de pays intègre déjà des questions à ce sujet dans leurs questionnaires SIGE. Les questions de base sur l'hygiène favorisent un meilleur suivi de cette dimension EAH importante dans les écoles, et portent non seulement sur l'existence d'infrastructures (question H1) mais également sur la mise à disposition d'eau et de savon (question H2).

#### H1. Existe-t-il des installations de lavage des mains dans l'établissement scolaire ?

Oui	
Non	

#### Remarque

Une installation de lavage des mains désigne tout dispositif ou toute infrastructure permettant aux élèves de se laver les mains efficacement à l'aide d'eau courante. Il peut s'agir d'un lavabo avec robinet, d'un réservoir d'eau muni d'une valve, d'un seau muni d'une valve, d'un « tippy tap<sup>16</sup> » (conteneur en plastique incliné) ou d'un autre système similaire. Remarque : un seau collectif utilisé pour se tremper les mains n'est pas considéré comme une installation de lavage des mains efficace.

#### H2. De l'eau et du savon sont-ils actuellement disponibles au niveau des installations de lavage des mains ?

Oui, eau et savon	
Eau uniquement	
Savon uniquement	
Ni eau ni savon	

#### Remarque

Pour être considérés comme disponibles, eau et savon doivent être mis à disposition pour au moins une installation de lavage des mains au moment de l'enquête ou du questionnaire. S'il existe des installations séparées par sexe, l'eau et le savon doivent être disponibles à la fois pour les filles et pour les garçons. De l'eau savonneuse (solution préparée contenant du détergent dilué dans de l'eau) peut être considérée comme une alternative au savon mais pas à l'eau, car le rinçage nécessite de l'eau non savonneuse. Les enquêtes pourront intégrer d'autres catégories de réponses pour la cendre et les rince-mains à base d'alcool, mais ces méthodes devront faire l'objet d'une catégorie différente du savon afin de permettre le suivi des ODD.

15 Cairncross, S. et al. , 2010, « Water, sanitation and hygiene for the prevention of diarrhea » , Int. J. Epidemiol, no 39, suppl. 1, p. i193-i205.

16 <http://www.tippytap.org/>

## 4

ANALYSE ET COMMUNICATION  
DES DONNÉES

Le **tableau 2** propose une manière de présenter les tableaux de données à des fins de suivi EAH national au sein des écoles dans le cadre des ODD. Une ventilation supplémentaire par zone géographique (p.ex. province) est également recommandée dans le cadre du suivi national afin d'identifier les disparités territoriales. Les calculs fournis dans le **tableau 3** devront être utilisés afin de remplir le tableau 2 en fonction des réponses aux questions de base. Certains pays peuvent également souhaiter suivre la proportion d'établissements scolaires ne disposant d'aucun service d'approvisionnement en eau, en assainissement, ou en hygiène, si cela est considéré comme une difficulté dans le contexte local.

Tableau 2. Guide de composition de tableaux assignés aux rapports EAH pour les écoles dans le cadre des ODD

Proportion d'établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire disposant de services élémentaires en matière d'approvisionnement en eau, en assainissement et en hygiène							
NOM DE L'ENQUÊTE, ANNÉE (indiquer s'il s'agit de données observées ou communiquées)							
	Proportion d'établissements d'enseignement	Au niveau national	Zones urbaines	Zones rurales	Préscolaire	Primaire	Secondaire
Eau	disposant d'un point d'eau de boisson amélioré						
	disposant d'eau de boisson provenant d'un point d'eau amélioré*						
Assainissement	équipés de toilettes améliorées						
	équipés de toilettes améliorées utilisables						
	équipés de toilettes non mixtes				éventuellement non applicable <sup>17</sup>		
	équipés de toilettes améliorées utilisables et non mixtes*						
Hygiène	équipés d'installations de lavage des mains disposant d'eau						
	équipés d'installations de lavage des mains disposant d'eau et de savon*						

\* Indicateur d'un service « élémentaire » dans le cadre des ODD

Tableau 3. Calcul des niveaux de service EAH dans les écoles en fonction des réponses aux questions de base

Indicateur	Calcul*
Proportion d'écoles disposant d'un point d'eau de boisson amélioré	nombre d'écoles pour lesquelles E1 = point d'eau amélioré, divisé par le nombre total d'écoles enquêtées
Proportion d'écoles disposant d'eau de boisson provenant d'un point d'eau amélioré (service élémentaire)	nombre d'écoles pour lesquelles E1 = point d'eau amélioré ET E2 = oui, divisé par le nombre total d'écoles enquêtées
Proportion d'écoles équipées de toilettes améliorées	nombre d'écoles pour lesquelles A1 = installation améliorée, divisé par le nombre total d'écoles enquêtées
Proportion d'écoles équipées de toilettes améliorées utilisables	nombre d'écoles pour lesquelles A1 = installation améliorée ET A2 ≥ 1, divisé par le nombre total d'écoles enquêtées
Proportion d'écoles équipées de toilettes améliorées non mixtes <sup>16</sup>	nombre d'écoles pour lesquelles A1 = installation améliorée ET A3 = oui, divisé par le nombre total d'écoles enquêtées
Proportion d'écoles équipées de toilettes améliorées, utilisables et non mixtes (service élémentaire)	nombre d'écoles pour lesquelles A1 = installation améliorée ET A2 ≥ 2 ET A3 = oui, divisé par le nombre total d'écoles enquêtées
Proportion d'écoles équipées d'installations de lavage des mains disposant d'eau	nombre d'écoles pour lesquelles H1 = oui ET H2 = oui, eau et savon OU eau uniquement, divisé par le nombre total d'écoles enquêtées
Proportion d'écoles équipées d'installations de lavage des mains disposant d'eau et de savon (service élémentaire)	nombre d'écoles pour lesquelles H1 = oui ET H2 = oui, eau et savon, divisé par le nombre total d'écoles enquêtées

\* Dan la mesure du possible, les données relatives à la couverture nationale devront être ventilées par lieu de résidence (zone urbaine ou rurale), type d'établissement (préscolaire, primaire ou secondaire) et région (p. ex. province).

17 Si le critère de non-mixité des toilettes n'est pas applicable aux établissements d'enseignement préscolaire, tous les établissements d'enseignement préscolaires équipés de toilettes améliorées utilisables peuvent être comptabilisés dans les estimations comme disposant d'un service élémentaire d'assainissement.



## 5 SOURCES DES DONNÉES

Les systèmes nationaux de suivi (p. ex. SIGE) sont susceptibles de constituer l'une des plus importantes sources de données en vue du suivi EAH dans les écoles (tableau 4). L'enquête réalisée par l'Institut de statistique de l'UNESCO recueille ainsi les données des SIGE auprès des gouvernements nationaux. Les SIGE collectent généralement les données par le biais de questionnaires d'auto-évaluation<sup>18</sup>. Les données peuvent également provenir d'enquêtes menées auprès des établissements (collecte de données par le biais d'entretiens et d'observations effectués par des enquêteurs qualifiés) : enquête du LLECE sur la qualité de l'éducation (Amérique latine), enquête SDI de la Banque mondiale (actuellement en Afrique, mais vouée à s'étendre), et enquête de l'OMS sur l'exposition des écoles de la région Europe.

Tableau 4. Principales sources de données représentatives au niveau national relatives à l'EAH dans les écoles

Enquête/source	Portée géographique	Types d'établissements scolaires	Fréquence	Collecte de données	Disponibilité des données
Systèmes nationaux de suivi (p. ex., SIGE)	La plupart des pays, mais les données de nombreux pays ne sont pas facilement accessibles/communiquées	Généralement toutes les écoles publiques (certains systèmes incluent les écoles privées)	Généralement une ou deux fois par an	Questionnaires administrés dans les écoles ( <i>données communiquées</i> )	Variable ; souvent, les données ne sont pas facilement accessibles ou pas mises à jour fréquemment
Institut de statistique de l'UNESCO <sup>19</sup>	Plus de 90 pays dans le monde en 2018 ; 42 pays d'Afrique avant 2018	Primaires et secondaires (publics et privés)	Annuelle	Données secondaires sollicitées auprès des gouvernements nationaux ( <i>SIGE, données communiquées</i> )	Rapports publics
Indicateurs de prestation de services de la Banque mondiale <sup>20</sup>	9 pays d'Afrique ; 5 autres pays prévus. Potentiel d'élargissement à d'autres régions, en fonction de l'intérêt et des capacités disponibles	Essentiellement primaires (publics et privés)	Sur demande (une à deux fois par pays à ce jour)	Collecte primaire indépendante ( <i>données observées</i> )	Séries de données et rapports publics
Enquête du LLECE sur la qualité de l'éducation <sup>21</sup>	17 pays d'Amérique latine	Primaires et secondaires (si 3 <sup>ème</sup> ou 6 <sup>ème</sup> année)	2008, 2013	Collecte de données primaires ( <i>données observées</i> )	Séries de données et rapports publics
Enquête de l'OMS sur l'exposition des écoles de la région Europe <sup>22</sup>	38 des 53 pays de la région Europe	Pré-scolaires, primaires et secondaires	2014	Collecte de données primaires ( <i>données observées</i> )	Rapport public

La comparaison des questions comprises dans les principales sources de données avec les critères des ODD tend à indiquer que lesdites sources utilisent déjà certains des critères retenus par les ODD pour définir les services EAH « élémentaires » dans les écoles. Dans de nombreux cas, seules des modifications mineures seraient nécessaires pour mettre les enquêtes et recensements existants en conformité avec les indicateurs des ODD. Les études exploratoires régionales menées en Amérique latine et dans les Caraïbes<sup>23</sup> ainsi qu'en Asie orientale et dans le Pacifique<sup>24</sup> fournissent des informations et des exemples supplémentaires.

18 Il convient de continuer à étudier d'autres possibilités de validation, à commencer par les enquêtes communautaires et les rapports d'accréditation et d'inspection des établissements scolaires. Une étude réalisée en Indonésie tend à confirmer l'exactitude des données nationales des SIGE. Des études similaires pourraient montrer leur utilité dans d'autres pays (voir UNICEF Indonésie, 2015, WASH in Schools in Eastern Indonesia – assessing quality and Sustainability in 3 Provinces via a student and facility survey). Pour toutes les sources de données, la série de données mondiale du JMP indiquera s'il s'agit de données observées ou communiquées.

19 <http://data.uis.unesco.org/>

20 <http://www.worldbank.org/sdi>

21 <http://www.unesco.org/new/en/santiago/education/education-assessment-llece/>

22 OMS, 2015, School environment: policies and current status, Copenhague : Bureau régional de l'OMS pour l'Europe ; site Internet sur l'évaluation de l'exposition des écoles.

23 OMS et UNICEF, 2017, Scoping Study: Are data available to monitor the SDGs for WASH in schools and health care facilities in the Latin America and Caribbean region?, Genève et New York, disponible à l'adresse <<https://washdata.org/report/sdg-wash-institutions-lacro>>

24 OMS et UNICEF, 2017, Scoping Study: Preparing for SDG reporting of WASH in schools in East Asia and the Pacific, Genève et New York, disponible à l'adresse <<https://washdata.org/report/jmp-2017-preparing-sdg-reporting-wins-eap>>

## 5.1 Intégration des questions de base dans les SIGE nationaux

Dans de nombreux pays, il est possible d'assurer le suivi des cibles des ODD relatives à l'EAH dans les écoles grâce à des mécanismes existants (p. ex. SIGE), ce qui renforce les systèmes nationaux dans le processus de suivi mondial. Les figures 3 et 4 proposent des exemples de questionnaires SIGE intégrant les questions de base recommandées. Il est possible d'ajouter directement ces questions aux questionnaires SIGE (en utilisant la terminologie locale concernant les types d'installations) ou de modifier les questions existantes afin de les faire correspondre aux questions de base recommandées. Lorsque ces questions n'abordent pas toutes les priorités EAH nationales dans les écoles et que l'on dispose de capacités de suivi supplémentaires, on pourra ajouter des questions pertinentes issues de la série de questions complémentaires, notamment des questions concernant la gestion de l'hygiène menstruelle ou l'accessibilité aux élèves à mobilité réduite (voir l'annexe A).

**1. Quelle est la source principale d'eau de boisson de l'établissement scolaire? (une seule réponse)**

Eau courante                       Puits tubulaire/forage                       Puits couvert/source couverte  
 Puit ouvert/source ouverte                       Chariot/camion-citerne                       Captage des eaux de pluie  
 Absence d'eau                       Lac/rivière/ruisseau                       Eau en bouteille

**2. L'eau de boisson provenant du point d'eau principal est-elle actuellement disponible dans l'établissement scolaire?**  
 Oui     Non

**3. Quel type de toilettes/latrines existe-t-il pour les élèves dans l'établissement scolaire? (cocher uniquement la case correspondant au type le plus courant)**

Toilettes à chasse d'eau manuelle ou mécanique                       Latrines à fosse avec dalle                       Toilettes à compostage  
 Latrines à fosse sans dalle                       Latrines suspendues (cuvette au-dessus de l'eau)                       Latrines à seau  
 Absence de toilettes ou de latrines

**4. Combien de toilettes/latrines destinées aux élèves sont actuellement utilisables (disponibles, fonctionnelles et privées)?**  
 Indiquer un nombre

**5. Existe-t-il des toilettes/latrines séparées pour les filles et les garçons?**  
 Oui     Non

**6. Existe-t-il des installations de lavage des mains dans l'établissement scolaire?**  
 Oui     Non

Figure 3. Exemple de questions de base relatives à l'EAH dans les écoles pour les SIGE nationaux

**1. Quel est le point d'eau utilisé dans l'établissement scolaire?**

Point d'eau	Actuellement disponible	Principal point d'eau de boisson (une seule réponse)
<input type="checkbox"/> Eau courante	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui
<input type="checkbox"/> Puits non protégé/source non protégée	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui
<input type="checkbox"/> Puits ouvert/source ouverte	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui
<input type="checkbox"/> Eau de pluie	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui
<input type="checkbox"/> Eau en bouteille	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui
<input type="checkbox"/> Chariot ou camion-citerne	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui
<input type="checkbox"/> Lac/rivière/ruisseau	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui
<input type="checkbox"/> Absence de point d'eau	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui

**2. Quel type de toilettes/latrines existe-t-il pour les élèves dans l'établissement scolaire? (cocher uniquement la case correspondant au type le plus courant)**

Toilettes à chasse d'eau manuelle ou mécanique                       Latrines à fosse avec dalle                       Toilettes à compostage  
 Latrines à fosse sans dalle                       Latrines suspendues (cuvette au-dessus de l'eau)                       Latrines à seau  
 Absence de toilettes ou de latrines

**3. Combien de toilettes/latrines y a-t-il dans l'établissement scolaire? (indiquer le nombre)**

	Toilettes réservées aux filles	Toilettes réservées aux garçons	Toilettes communes
Nombre total			
Nombre de toilettes utilisables (disponibles, fonctionnelles et privées)			

**4. Existe-t-il des installations de lavage des mains dans l'établissement scolaire?**  
 Oui     Non

**5. De l'eau et du savon sont-ils actuellement disponibles au niveau des installations de lavage des mains?**  
 Oui, eau et savon     Eau uniquement     Savon uniquement     Ni eau ni savon

Figure 4. Exemple de questions de base relatives à l'EAH dans les écoles pour les SIGE nationaux (utilisation des questions matricielles alternatives)

## Annexe A

# QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES SUR L'EAH DESTINÉES AUX ENQUÊTES MENÉES AUPRÈS DES ÉCOLES

Les questions suivantes offrent aux pays ou aux programmes d'étude une série d'options leur permettant de développer le socle des questions de base lorsque les services « élémentaires » ne sont pas assez ambitieux, lorsque les priorités nationales ou territoriales vont au-delà des critères « élémentaires » ou lorsque les capacités de suivi sont plus importantes. Ces questions se répartissent en trois sections : les questions portant sur 1) l'eau de boisson, 2) l'assainissement et 3) l'hygiène. Chaque question correspond à un critère potentiel de niveau de service « avancé » selon les échelles de service du JMP relatives à l'EAH dans les écoles. Les questions sont fondées sur les normes mondiales en vigueur<sup>25</sup> et sur des priorités émergentes (notamment la gestion de l'hygiène menstruelle<sup>26</sup>) qui ne sont pas prises en compte dans les questions de base. Elles sont classées en fonction des critères normatifs des droits de l'homme, à savoir la *disponibilité*, l'*accessibilité*, l'*acceptabilité* et la *qualité*.<sup>27</sup>

S'il peut être relativement simple d'ajouter des questions à un questionnaire ou à une enquête, il est important de tenir compte des capacités d'analyse des données et d'élaboration de rapports. La multiplication des données recueillies augmente les coûts de l'étude et n'est utile que si les informations complémentaires sont analysées, communiquées et associées à des prises de décisions et à des programmes nationaux ou territoriaux.

### A.1 Questions complémentaires sur l'eau de boisson

Les questions CE1 et CE2 ont pour but de déterminer la disponibilité de l'eau de boisson, en tenant compte de la différence entre les pénuries en journée et les périodes de l'année pendant lesquelles l'eau n'est souvent pas disponible. L'accessibilité de l'eau de boisson est abordée dans les questions CE3-5, qui portent sur son accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et les petits enfants, et sur le nombre de points de collecte de l'eau de boisson dans l'établissement. La qualité de l'eau de boisson est abordée dans les questions CE6 et CE7, qui interrogent sur les pratiques relatives au traitement de l'eau dans l'établissement et sur la conformité avec les normes nationales en fonction de tests de la qualité de l'eau. La norme mondiale sur l'acceptabilité de l'eau de boisson en milieu scolaire précise qu'elle ne doit pas avoir « de goût, d'odeur ou de couleur susceptible d'avoir un effet dissuasif sur [sa] consommation ». Le respect de cette norme n'est pas intégré dans les questions complémentaires en raison de la subjectivité des réponses et de la probabilité d'aboutir à des résultats peu concluants.

#### Disponibilité

**XW1. Au cours des deux semaines écoulées, le principal point d'eau de l'établissement a-t-il fourni de l'eau de boisson tout au long de chaque journée de classe ?**

Oui	
Non	

#### Remarque

Ne répondez « oui » que si l'eau a été disponible à longueur de temps pendant les jours de classe au cours des deux semaines écoulées. Répondez « non » si l'eau a manqué à quelque moment que ce soit pendant les jours de classe au cours des deux semaines écoulées.

**XW2. L'eau de boisson provenant du point d'eau principal est-elle habituellement disponible tout au long de l'année scolaire ?**

Oui ( <i>toujours</i> )	
La plupart du temps ( <i>indisponibilité ≤ 30 jours au total</i> )	
Non ( <i>indisponibilité &gt; 30 jours au total</i> )	

#### Remarque

Répondez « non » si l'eau a manqué pendant plus de 30 jours au total au cours de l'année scolaire

25 OMS, 2010, Normes relatives à l'eau, l'assainissement et l'hygiène en milieu scolaire dans les environnements pauvres en ressources, Genève, Organisation mondiale de la Santé.

26 Diverses composantes sont jugées essentielles pour la gestion de l'hygiène menstruelle : 1) des produits propres pour absorber ou collecter le sang menstruel, 2) un espace pour changer de produit dans l'intimité aussi souvent que nécessaire, 3) de l'eau et du savon pour se laver le cas échéant, 4) des installations sûres et pratiques pour jeter les produits usagés et 5) des informations de base sur le cycle menstruel et sur la manière de le gérer avec dignité, sans gêne ni peur.

27 ONU (2014), Manuel pratique pour la réalisation des droits humains à l'eau et à l'assainissement, fascicules 1 et 5 ; l'accessibilité économique n'est pas explicitement contrôlée à l'aide des indicateurs proposés en raison de la diversité des contextes et de la complexité de sa mesure en milieu scolaire.

## Accessibilité

### XW3. L'eau de boisson est-elle accessible aux personnes à mobilité réduite ou malvoyantes ?

Oui	
Non	

#### Remarque

Pour que l'eau soit jugée accessible, il faut que l'on puisse y accéder (directement à la source ou à partir d'un récipient de stockage) en suivant un chemin dégagé, sans escaliers ni marches\*, sans obstacle et avec des mains courantes adaptées à l'âge de l'utilisateur ; le robinet doit pouvoir être atteint en position assise, et il faut pouvoir ouvrir ou fermer la source/le distributeur d'eau sans trop d'effort avec un poing fermé ou avec le pied.

\* La pente maximale de la rampe doit être conforme aux normes nationales. En l'absence de normes nationales, les lignes directrices suivantes sont recommandées : pente maximale de 5 % sans main courante ou de 10 % avec main courante sur les 10 premiers mètres (si une rampe plus longue est nécessaire, un palier intermédiaire doit être installé tous les 10 mètres).

### XW4. L'eau de boisson est-elle accessible aux plus petits enfants de l'école ?

Oui	
Non	

#### Remarque

Pour que l'eau soit jugée accessible, il faut que les enfants les plus petits puissent accéder au robinet d'eau et l'ouvrir/le fermer facilement. Les établissements secondaires peuvent ne pas être concernés.

### XW5. Combien de points d'eau de boisson (robinets, etc.) l'établissement compte-t-il ?

Indiquer un nombre	
--------------------	--

#### Remarque

Comptez le nombre total de points d'eau de boisson dont disposent les élèves dans l'établissement, c'est-à-dire tout point où les enfants peuvent trouver de l'eau à boire lorsqu'ils en ont besoin. Il peut s'agir, entre autres, de robinets, de fontaines, de carafes, de distributeurs d'eau froide ou de seaux avec robinets, ainsi que de puits protégés ou de réservoirs d'eau de pluie si les enfants obtiennent de l'eau directement de ces sources.

## Qualité

### XW6a. L'établissement procède-t-il à un traitement particulier de l'eau issue du principal point d'eau de manière à la rendre propre à la consommation ?

Oui	
Non	

#### Remarque

Dans la mesure du possible, les équipements et fournitures servant à traiter l'eau doivent être examinés.

### XW6b. Si oui, quelle est la méthode de traitement employée ?

Filtration	
Ébullition	
Chloration	
SODIS	
Désinfection aux ultraviolets	
Autre _____	

#### Remarque

SODIS fait référence à la « désinfection solaire », dans laquelle les bouteilles d'eau en plastique sont exposées au soleil pendant plusieurs heures.

### XW7. Le point d'eau principal de l'établissement est-il conforme aux normes nationales relatives à l'eau potable?

Contaminant	Testé au cours des 12 derniers mois	Conforme
<i>E. coli</i>	[ ] oui [ ] non [ ] ne sait pas	[ ] oui [ ] non [ ] ne sait pas
Arsenic	[ ] oui [ ] non [ ] ne sait pas	[ ] oui [ ] non [ ] ne sait pas
Plomb	[ ] oui [ ] non [ ] ne sait pas	[ ] oui [ ] non [ ] ne sait pas
Autre_____	[ ] oui [ ] non [ ] ne sait pas	[ ] oui [ ] non [ ] ne sait pas
Contaminant inconnu	[ ] oui [ ] non [ ] ne sait pas	[ ] oui [ ] non [ ] ne sait pas

#### Remarque

La structure peut être modifiée pour les enquêtes non compatibles avec des questions matricielles. Si les contaminants découverts dans une eau qui a été testée ne sont pas connus, vous pouvez utiliser la ligne « contaminant inconnu ». Pour les enquêtes intégrant un test de l'eau dans le cadre de la collecte des données, la colonne « testée au cours des 12 derniers mois » peut être remplacée par « échantillon prélevé ». Les lignes directrices de l'OMS donnent les recommandations suivantes : *E. coli* (ou bactéries coliformes thermotolérantes) non détectables dans les échantillons de 100 ml, niveau maximum d'arsenic de 0,01 mg/l et valeur guide pour le plomb de 0,01 mg/l<sup>28</sup>. Les contaminants du tableau peuvent être modifiés en fonction du contexte. Si le chlore résiduel a été testé, il peut également être consigné. La valeur guide pour l'eau de boisson est d'au moins 0,2 mg/l.

## A.2 Questions complémentaires sur l'assainissement

L'*acceptabilité* des installations sanitaires de l'établissement peut grandement influencer sur leur utilisation. Si les toilettes ou les latrines ne sont pas dans un état acceptable, les élèves préféreront aller dans des buissons, se retenir (avec les risques pour la santé que cela comporte) ou rester chez eux (plus particulièrement chez elles, s'agissant des filles lorsqu'elles ont leurs règles). Si l'exploitabilité des installations, notamment leur disponibilité, leur fonctionnalité et leur conformité avec les critères d'intimité, figure dans les questions de base (A2), les questions complémentaires intègrent des aspects de l'acceptabilité qui peuvent être plus difficiles à quantifier, comme la propreté et les installations pour la gestion de l'hygiène menstruelle (questions CA1-5).

Les questions CA6-8 recueillent des informations sur l'*accessibilité* des toilettes et latrines scolaires, notamment pour les personnes à mobilité réduite et les petits enfants, et sur leur emplacement dans l'établissement. La *disponibilité* des installations est déterminée dans le cadre de la question de base sur les toilettes utilisables (A2), mais la question CA9 demande spécifiquement quand les élèves sont autorisés à utiliser les toilettes. La *qualité* des installations, y compris l'éclairage, la fourniture de produits de nettoyage anal et l'élimination des déchets fécaux lorsque les fosses (septiques ou autres) sont pleines, est abordée dans les questions CA10-12. Par ailleurs, une analyse complémentaire peut être réalisée à partir des réponses à l'autre question de base A2/3 afin de calculer le ratio d'élèves par toilette et par sexe et d'évaluer les pratiques d'entretien.

## Acceptabilité

### XS1. Les filles disposent-elles d'eau et de savon dans un espace privé pour pouvoir gérer leur hygiène menstruelle ?

Oui, eau et savon	
Eau, mais pas de savon	
Absence d'eau	

#### Remarque

Cochez « oui » si de l'eau et du savon sont à disposition pour une hygiène personnelle discrète (lavage des mains et du corps), pour nettoyer un vêtement/uniforme ou laver les produits d'hygiène menstruelle réutilisables (le cas échéant). Les écoles maternelles ne sont pas concernées par cette question.

### XS2. Des poubelles fermées sont-elles installées dans les toilettes des filles pour qu'elles puissent jeter les produits d'hygiène menstruelle ?

Oui	
Non	

#### Remarque

Les écoles maternelles ne sont pas concernées par cette question.

28 OMS, 2011, Directives de qualité pour l'eau de boisson, 4e édition.

**XS3. Des dispositifs d'élimination des déchets d'hygiène menstruelle sont-ils en place dans l'établissement ?**

Oui	
Non	

**Remarque**

Les dispositifs d'élimination peuvent inclure des méthodes sécurisées sur place (incinération ou autre) ou un système sécurisé de stockage et de collecte dépendant du système municipal de traitement des déchets, le cas échéant. Les écoles maternelles ne sont pas concernées.

**XS4. Combien de fois par semaine les toilettes des élèves sont-elles nettoyées ?**

Au moins une fois par jour	
2 à 4 fois par semaine	
Une fois par semaine	
Moins d'une fois par semaine	

**Remarque**

Bien que cette question porte sur les processus de fonctionnement et d'entretien, et non sur les résultats, elle vise à fournir une estimation de la propreté des toilettes et peut être plus adaptée dans les enquêtes administratives d'auto-évaluation que la question CA5.

**XS5. En général, quel est le degré de propreté des toilettes des élèves ?**

Propres	
Assez propres	
Sales	

**Remarque**

Visitez autant de toilettes des élèves que possible, puis sélectionnez la bonne description en fonction de votre impression générale et des définitions suivantes. Propres : aucune des toilettes ne présente d'odeurs fortes ou un nombre élevé de mouches ou moustiques, il n'y a pas de matières fécales visibles sur le sol, les murs, le siège (la cuvette) ou autour des sanitaires. Assez propres : quelques odeurs et/ou traces de matières fécales dans certaines toilettes. Sales : odeurs fortes et/ou présence de matières fécales dans la plupart des toilettes. Seules les enquêtes intégrant l'observation par du personnel qualifié sont concernées par cette question.

**Accessibilité****XS6. Y a-t-il au moins un bloc de toilettes/latrines utilisable qui soit accessible aux plus petits enfants de l'établissement ?**

Oui	
Non	

**Remarque**

Pour être jugé accessible, un bloc de toilettes ou de latrines doit être disponible et pouvoir être utilisé par les enfants les plus petits, c'est-à-dire offrir une cuvette plus étroite, un siège plus bas et une poignée de porte plus basse. Les établissements secondaires peuvent ne pas être concernés.

**XS7. Y a-t-il au moins une toilette/latrine utilisable qui soit accessible aux personnes à mobilité réduite ou malvoyantes ?**

Oui	
Non	

**Remarque**

Pour que l'installation soit jugée accessible, il faut : a) pouvoir l'atteindre en suivant un chemin dégagé, sans escaliers ni marches\*, sans obstacles et avec des mains courantes adaptées à l'âge des usagers ; b) qu'il y ait suffisamment de place à l'intérieur pour qu'une personne en fauteuil roulant puisse entrer, tourner, fermer la porte et se placer à côté de la cuvette (1,5 m<sup>2</sup>) ; c) que la porte soit assez large pour un fauteuil roulant (au moins 80 cm) et s'ouvre vers l'extérieur avec une différence minimale ou nulle entre le niveau du sol intérieur et extérieur ; et d) que la poignée de porte et le siège soient à la portée d'enfants en fauteuil roulant ou en béquilles, avec une cuvette fixe surélevée ou un siège amovible surélevé pour les enfants ayant des difficultés à s'accroupir.

\*La pente maximale de la rampe de

directrices suivantes sont recommandées : pente maximale de 5 % sans main courante ou de 10 % avec main courante sur les 10 premiers mètres (si une rampe plus longue est nécessaire, un palier intermédiaire doit être installé tous les 10 mètres).

ux normes nationales. En l'absence de normes nationales, les lignes

**XS8. Où sont situées les toilettes des élèves ?**

Dans le bâtiment	
À l'extérieur du bâtiment, mais dans l'enceinte de l'établissement	
Hors de l'établissement	

**Remarque**

S'il y a plusieurs toilettes, répondez pour celles que les élèves utilisent le plus. Cette question peut être particulièrement pertinente dans les cas de climat froid, dans les internats et dans les régions connaissant des périodes prolongées d'obscurité pendant les heures de classe.

**Disponibilité**

**XS9. Quand les élèves sont-ils autorisés à utiliser les toilettes/latrines de l'établissement ?**

À tout moment pendant la journée de classe	
À des horaires précis pendant la journée de classe	
Il n'y a pas de toilettes disponibles dans l'établissement	

**Remarque**

Lorsque possible, notamment dans le cadre d'évaluations de programmes de portée limitée ou d'enquêtes territoriales, cette question sera posée aux élèves afin d'obtenir des renseignements plus fiables.

**Qualité****XS10. Des produits de nettoyage anal adaptés aux cultures locales sont-ils actuellement à la disposition de tous les élèves ?**

Oui	
Non	

**Remarque**

La réponse doit être fondée sur la situation au moment du questionnaire ou de l'enquête et, dans la mesure du possible, être établie à la suite d'une vérification. Les produits de nettoyage anal varieront vraisemblablement d'un pays à l'autre et au fil du temps. Ils doivent être définis en fonction du contexte local. Dans les établissements caractérisés par le multiculturalisme des élèves, répondez « oui » uniquement si les produits fournis répondent aux besoins de tous les élèves.

**XS11. L'éclairage est-il actuellement opérationnel dans les toilettes des élèves ?**

Dans toutes les toilettes	
Dans certaines toilettes	
Dans aucune toilette	

**Remarque**

La réponse doit correspondre à la situation au jour de l'enquête ou du questionnaire et, dans la mesure du possible, être établie à la suite d'une vérification. Cette question peut être particulièrement pertinente dans les internats et dans les pays ou régions qui connaissent des périodes prolongées d'obscurité pendant les journées de classe, mais reste valable dans la plupart des contextes. S'agissant de l'éclairage des toilettes en journée, les luminaires électriques ou les constructions laissant entrer la lumière naturelle sont acceptables.

**XS12. Les latrines ou les fosses septiques sont-elles vidées (ou les latrines sont-elles parfaitement recouvertes) lorsqu'elles sont pleines ?**

Oui	
Non	

**Remarque**

Cette question ne s'applique pas à toutes les installations sanitaires (raccordement au tout-à-l'égout, etc.), mais concerne surtout la gestion des matières fécales dans les systèmes sur site. Répondez « non » s'il y a actuellement dans l'établissement des latrines trop pleines pour être utilisées et si la fosse n'a pas été vidée (ou si aucune nouvelle fosse n'a été creusée et que la fosse pleine n'est pas parfaitement recouverte).

D'autres questions concernant la gestion fiable de l'assainissement peuvent être ajoutées en fonction des questions de suivi des ODD propres aux ménages, mais le champ des questions ne pourra être réaliste que dans les limites de l'établissement. Par exemple, si les fosses sont vidées, l'établissement ne pourra probablement pas fournir d'informations au-delà du point où les déchets quittent ses locaux ; l'administration ne saura pas nécessairement comment ces déchets sont gérés par la suite.

**Analyse complémentaire des résultats des questions de base**

D'autres indicateurs peuvent également être calculés à partir des questions de base, et éventuellement intégrés au suivi national :

1. Les ratios d'élèves par système de toilettes peuvent être calculés à partir de la question A2/3, en divisant le nombre de filles par le nombre de toilettes pour filles, et le nombre de garçons par le nombre de toilettes pour garçons.
2. Le fonctionnement et l'entretien peuvent être évalués en calculant le ratio de toilettes utilisables par rapport au nombre total de toilettes indiqué à la question A2/3.

### A.3 Questions complémentaires sur l'hygiène

Les questions CH1 et CH2 portent sur l'accessibilité des installations destinées au lavage des mains pour les personnes à mobilité réduite et les petits enfants. La disponibilité de l'eau et du savon en différents points et le nombre de robinets font l'objet des questions CH3 et CH4. La qualité des services d'hygiène, notamment concernant le lavage des mains collectif, les produits et les dispositifs éducatifs liés à la gestion de l'hygiène menstruelle ou la gestion des déchets solides, est abordée dans les questions CH5-7, qui concerneront certains contextes en priorité. À cela s'ajoutent des questions relatives aux espaces de bain et de lavage, qui sont spécifiques aux normes mondiales actuellement en vigueur pour les internats, mais qui peuvent s'appliquer aux externats dans certains contextes.

#### Accessibilité

##### XH1. Les personnes à mobilité réduite ou malvoyantes disposent-elles d'installations accessibles pour se laver les mains ?

Oui	
Non	

##### Remarque

Pour que les installations de lavage des mains soient jugées accessibles, il faut pouvoir les atteindre en suivant un chemin dégagé, sans escaliers ni marches\*, sans obstacles et avec des mains courantes adaptées à l'âge des usagers ; le robinet et le savon doivent pouvoir être atteints en position assise, et le robinet doit être actionnable avec le pied et/ou un poing fermé sans trop d'effort.

*\*La pente maximale de la rampe doit être conforme aux normes nationales. En l'absence de normes nationales, les lignes directrices suivantes sont recommandées : pente maximale de 5 % sans main courante ou de 10 % avec main courante sur les 10 premiers mètres (si une rampe plus longue est nécessaire, un palier intermédiaire doit être installé tous les 10 mètres).*

##### XH2. Les plus petits enfants de l'école disposent-ils d'installations accessibles pour se laver les mains ?

Oui	
Non	

##### Remarque

Pour que les installations soient jugées accessibles, les petits enfants doivent pouvoir atteindre le robinet et le savon, et faire fonctionner le robinet seuls, sans trop d'effort. Les établissements secondaires peuvent ne pas être concernés.

#### Disponibilité

##### XH3. Où l'établissement dispose-t-il d'installations de lavage des mains équipées d'eau et de savon ? (indiquer toutes les réponses applicables)

Dans les toilettes	
Dans la zone de préparation des aliments	
Dans la zone de consommation des aliments	
Dans les classes	
Dans la cour	
Autre_____	

##### Remarque

Indiquez uniquement les zones où de l'eau et du savon sont disponibles au moment de l'enquête ou du questionnaire

##### XH4. De combien d'installations de lavage des mains équipées d'eau et de savon l'établissement dispose-t-il ? (insérer le nombre de robinets)

Nombre total de robinets	
Nombre de points équipés d'eau et de savon	

##### Remarque

Insérez le nombre total de points de lavage des mains (robinets, etc.) existant dans l'établissement et le nombre de points équipés d'eau et de savon au moment de l'enquête ou du questionnaire.

## Qualité

### XH5. Combien de fois par semaine des activités collectives de lavage des mains sont-elles organisées pour tous les élèves ?

Au moins une fois par jour de classe	
2 à 4 fois par semaine	
Une fois par semaine	
Moins d'une fois par semaine	

#### Remarque

S'applique aux pays ayant adopté l'approche trois étoiles<sup>29</sup> (ou une méthode similaire).

### XH6. Parmi les dispositions suivantes, lesquelles sont mises en œuvre dans l'établissement pour la gestion de l'hygiène menstruelle ?

Zones de bain	
Produits de gestion de l'hygiène menstruelle (serviettes hygiéniques, etc.)	
Éducation à la gestion de l'hygiène menstruelle	

#### Remarque

Les **zones de bain** sont séparées des latrines et des toilettes. Leur conception peut varier selon le contexte local, mais elles doivent disposer au minimum d'eau et de savon à l'intérieur et être privées (disposer de portes refermables se verrouillant de l'intérieur, sans trou, ni fissure, ni fenêtre ou murs bas permettant de voir ce qui se passe à l'intérieur). Les types de **produits pour la gestion de l'hygiène menstruelle** peuvent varier en fonction du contexte local. La disponibilité peut reposer sur la libre distribution ou sur des achats. **L'éducation à la gestion de l'hygiène menstruelle** doit être institutionnalisée, c'est-à-dire enseignée habituellement en classe ou dans le cadre d'un programme scolaire formel, pour être considérée comme une réponse valide.

### XH7. Comment les déchets solides sont-ils éliminés par l'établissement ?

Collecte par le système municipal de gestion des déchets	
Incinération dans l'enceinte de l'établissement	
Enfouissement dans l'enceinte de l'établissement	
Déversement à ciel ouvert dans l'enceinte de l'établissement	

#### Remarque

Les trois premières réponses sont considérées comme des formes appropriées d'élimination des déchets solides, à l'inverse du déversement à ciel ouvert.

## Internats (et autres contextes applicables)

### XHB1. Combien y a-t-il de zones de bain disponibles ?

Indiquer un nombre	
--------------------	--

#### Remarque

Pour qu'elles soient jugées disponibles, les zones de bain doivent être munies d'eau et de savon, et être privées (portes refermables, sans trous, ni fissures, fenêtres ni murs bas permettant de voir ce qui se passe à l'intérieur).

### XHB2. Les filles et les garçons disposent-ils d'installations séparées pour se laver ?

Oui	
Non	

#### Remarque

Pour être considérées comme séparées, les zones de bain doivent assurer une intimité vis-à-vis du sexe opposé (avoir des portes refermables, sans trous, ni fissures, fenêtres ni murs bas permettant de voir ce qui se passe à l'intérieur).

### XHB3. Les élèves et le personnel logeant sur place disposent-ils d'installations séparées ou d'horaires différents pour se laver ?

Oui	
Non	

#### Remarque

Pour être considérées comme séparées, les zones de bain doivent assurer l'intimité des élèves vis-à-vis du personnel et inversement (avoir des portes refermables, sans trous, ni fissures, fenêtres ni murs bas permettant de voir ce qui se passe à l'intérieur).

29 UNICEF/GIZ (2013), Guide de terrain : l'approche trois étoiles pour l'EAH dans les écoles.

**XHB4. Y a-t-il au moins une zone de bain accessible aux filles à mobilité réduite et une autre, séparée, pour les garçons à mobilité réduite ?**

Oui	
Non	

**Remarque**

Répondez « oui » uniquement si des zones de bain séparées ou des plages horaires différentes sont assignées aux garçons et aux filles à mobilité réduite.

**XHB5. Les zones de bain des élèves disposent-elles d'eau chaude ?**

Toujours	
Parfois	
Jamais	

**Remarque**

Cette question concerne en particulier les cas de climat froid.



